

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur HUET,
- Monsieur GERMAIN, absent excusé

Madame MASIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1/ Point sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre dans de bonnes conditions. L'école Elementaire de Prunay accueille 47 élèves (22 en CP et 25 en CE1) dont 10 Prunaysiens. Au total ce sont 23 prunaysiens qui sont scolarisés à l'Ecole primaire (10 à Prunay, 7 à Gironville, 3 à Boigneville et 3 à Buno-Bonnevaux).

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place, les nouveaux horaires sont du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15, sauf le mercredi de 9h à 12h. Une vingtaine d'enfants de nos quatre communes fréquentent le centre aéré de Maisse le mercredi après-midi. Un transport entre nos quatre Communes et le centre aéré a été mis en place.

Le Conseil demande au Maire de contacter ses collègues des trois autres communes formant le regroupement pédagogique, pour connaitre leur position quant aux activités périscolaires qui pourraient être envisagées.

2/ Saison 2014/2015 de la Charte Culturelle Intercommunale

La Charte Culturelle Intercommunale a engagé avec le Conseil Général un nouveau contrat (2013 -2017).Trois axes prioritaires d'intervention sont définis :

L'éducation artistique et culturelle
Une culture solidaire
La création, l'innovation et la recherche.

Les deux premiers axes sont déjà en place sur nos 4 Communes, ils demandent à être pérennisés et consolidés avec une orientation plus particulière sur les publics éloignés.

Cette année un rapprochement Nord Sud sera étudié. La ruralité et l'urbanité, des contraires qui doivent se rapprocher pour mieux se comprendre.

Le troisième axe demande à mettre en commun des idées, faire un travail d'exploration de nouveaux modèles et partenariats avec une démarche participative ou « impliquante », qui permet un regroupement des acteurs culturels et sociaux du territoire.

Tarifs de la Charte Intercommunale :

- Atelier Cirque :

Dans le cadre de la Charte Culturelle Intercommunale « Atelier Cirque », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion pour l'année 2014 :

- pour les familles habitant les Communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne, constituant la Charte Culturelle Intercommunale à 210 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,
- pour les familles habitant hors Commune de la Charte Culturelle Intercommunale à 350 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

Dans le cas où il y a 5 enfants ou plus d'une même Commune qui ne fasse pas partie de la Charte Intercommunale de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne il sera possible d'appliquer le tarif identique à celui des Communes adhérentes à la Charte.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Atelier Théâtre :

Dans le cadre de la Charte Culturelle Intercommunale « Atelier Théâtre », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe l'adhésion pour l'année 2014 :

- pour les familles habitant les Communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne, constituant la Charte Culturelle Intercommunale à 240 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,
- pour les familles habitant hors Commune de la Charte Culturelle Intercommunale à 296 € par an, possibilité de régler trimestriellement, mensuellement ou à l'année suivant les possibilités des adhérents,

Dans le cas où il y a 5 enfants ou plus d'une même Commune qui ne fasse pas partie de la Charte Intercommunale de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville Sur Essonne et Prunay Sur Essonne il sera possible d'appliquer le tarif identique à celui des Communes adhérentes à la Charte.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3/Agenda 21 de la Commune

Les aspects évoqués lors des réunions préparatoires de la rédaction de l'Agenda 21 ont été évoqué avec l'association « Notre village » qui nous accompagne dans notre démarche. Les différentes actions ont été regroupées sur des fiches spécifiques.

Celles-ci doivent être validées puis envoyées afin que notre dossier puisse être présenté lors de la session de novembre.

Pour cela une réunion sera programmée avant mi-octobre, afin que la commission analyse ce document avant envoi au comité de validation.

4/ Taxe sur la consommation électrique

Suite aux mesures relatives à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), il est demandé aux Conseils Municipaux de délibérer sur le coefficient multiplicateur de cette taxe.

Après échanges, le maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter cette taxe et de la maintenir au taux de 7%.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5/ Décision Modificative Budgétaire

A ce jour, le montant définitif du prélèvement du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'élève pour notre Collectivité à la somme globale de :
4 662€.

La prévision budgétaire inscrite sur notre Budget Primitif 2014 s'élève à 2 600 € soit une augmentation à prévoir de 2 062€ sur l'article 73925 "Impôts et taxes ». Les 2 062 € seront retirés de l'article 752 « Revenus des Immeubles »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6/ Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de prendre connaissance d'une instruction gouvernementale relative à l'application de l'article 2 du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 concernant les Communes éligibles aux aides à l'électrification rurale. La présente instruction demande aux Préfets de valider une liste de communes qui vont être soumises à un changement automatique du régime urbain vers un régime rural, et ce au plus tard le 30 septembre 2014.
De ce fait, la maîtrise d'ouvrage serait à la main des Communes pour certains travaux, au lieu d'ERDF.
La Commune n'ayant pas les compétences, Monsieur le Maire a écrit au Préfet pour l'informer qu'il désire maintenir ERDF en qualité de maître d'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Patrick PAGES